



Comité européen
des régions

FR

Note d'information

sur le changement climatique
et l'environnement

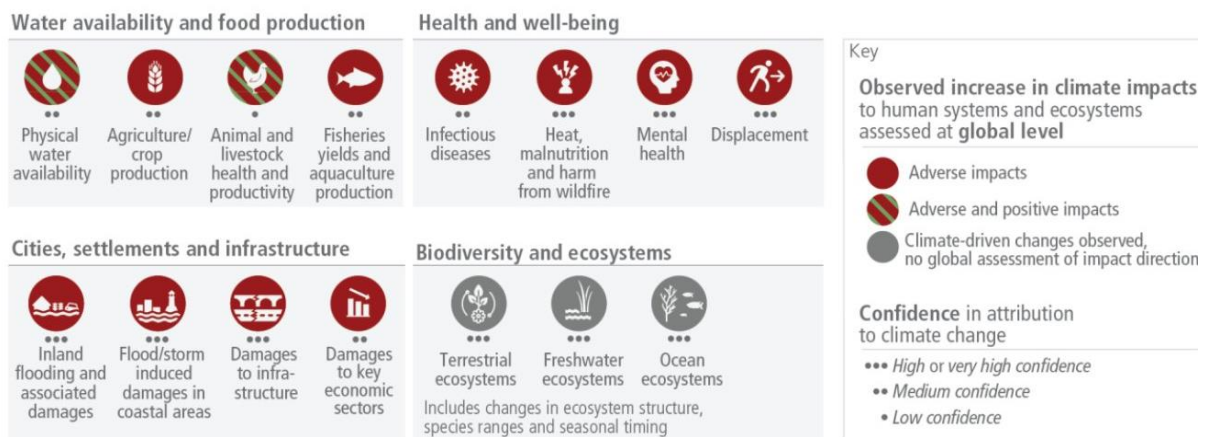
FAITS ET CHIFFRES

La **triple crise planétaire** que constituent le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution menace le bien-être et la survie de millions de personnes et d'espèces dans le monde.

Les activités humaines ont incontestablement entraîné un réchauffement de la planète, la température à la surface de la Terre ayant augmenté de 1,1 °C par rapport aux niveaux de 1850-1900 sur la période 2011-2020. Le changement climatique a déjà une incidence sur de nombreux extrêmes météorologiques et climatiques, entraînant une multitude d'effets négatifs assortis de pertes et de dommages pour la nature et les populations humaines. Il constitue l'une des causes majeures du déclin moyen de 69 % des populations d'espèces sauvages dans le monde depuis 1970. En Europe, 80 % des principaux habitats naturels sont considérés comme étant dans un état médiocre ou mauvais.

Dans l'Union européenne, la pollution est à l'origine d'un décès sur huit chaque année. Dans le même temps, le coût sanitaire et économique de la pollution atmosphérique y est estimé à entre 330 et 940 milliards d'euros par an. Plus de 100 villes au sein de l'Union ne respectent toujours pas les normes en matière de qualité de l'air.

La multiplication par cinq de la croissance de l'économie mondiale au cours des cinq dernières décennies s'est faite au grand détriment de l'environnement mondial. Il n'existe qu'une seule planète Terre. Pourtant, d'ici à 2050, le monde consommera comme s'il en existait trois. La consommation mondiale de matières telles que la biomasse, les combustibles fossiles, les métaux et les minéraux devrait doubler au cours des quarante prochaines années, tandis que la production annuelle de déchets devrait augmenter de 70 % d'ici à 2050.



Source: [Rapport d'évaluation scientifique du GIEC sur le climat](#), 2023, Incidences substantielles et généralisées et pertes et dommages connexes attribués au changement climatique.

PRINCIPAUX SUCCÈS ET/OU DÉFIS À L'ÉCHELON TERRITORIAL

- **Élaboration de stratégies locales et régionales pour faire face aux effets du changement climatique**, telles que les plans d'action en faveur de l'énergie durable et du climat, les pactes verts locaux ou les plans spécifiques d'adaptation au climat: les villes s'appuient sur des cadres établis à l'initiative de l'UE pour atteindre leurs objectifs en matière de neutralité climatique à l'horizon 2050. Grâce à une approche intersectorielle axée sur la demande, les [missions du programme-cadre «Horizon Europe»](#) soutiendront plus de 100 villes dans leur transition écologique et renforceront leur résilience d'ici à 2030.
- **Reconnaissance du rôle clé joué par les pouvoirs publics infranationaux dans le [cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#), résultant d'un accord international**: les villes et les régions déploient des plans de végétalisation urbaine et des mesures de protection et de restauration de la nature sur leur territoire. Pour assurer leur succès, il convient toutefois de renforcer leur intégration et leurs synergies avec les stratégies nationales, ainsi que le soutien technique et financier qui leur est accordé.
- **Reconnaissance du rôle essentiel joué par les villes et les régions dans la diffusion de l'action pour le climat** et la réaction au changement climatique dans le [plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh](#), adopté au niveau international lors de la COP 27, et renforcement de la présence et de la reconnaissance des collectivités locales et régionales dans les négociations sur le climat.
- **Prise de conscience accrue de la nécessité de réduire la pollution de l'air, de l'eau et des sols ainsi que la pollution sonore**: les collectivités locales et régionales s'investissent davantage dans l'application de la législation relative à la pollution. Poussées par des initiatives telles que l'accord des villes vertes et la plateforme des acteurs concernés par l'ambition «zéro pollution», les villes et les régions mettent en avant des projets intéressants et de bonnes pratiques en vue de lutter contre la pollution et de préserver à la fois la santé de leurs habitants et l'environnement.



Source: ©venimo — stock.adobe.com.

PRINCIPAUX MESSAGES À METTRE EN AVANT (REVENDICATIONS POLITIQUES)

Les collectivités locales et régionales peuvent jouer un rôle crucial dans la lutte contre la triple crise planétaire, que ce soit **en amont, en travaillant avec les gouvernements nationaux et les organisations internationales**, ou **en aval, en dialoguant avec leurs communautés locales**. Par le rôle de chef de file qu'elles jouent sur le terrain, les collectivités locales et régionales peuvent élaborer des initiatives et mener des changements d'ordre technique et organisationnel pour inciter à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants, renforcer la protection, la conservation et la restauration de la nature, déployer des solutions fondées sur la nature et aider les citoyens à s'adapter aux effets du changement climatique, conformément aux propositions 1 à 5 de la conférence sur l'avenir de l'Europe.

Il convient de placer la **transition vers une économie verte, durable et efficace dans l'utilisation des ressources** et vers une société socialement équitable au cœur de tous les choix liés à la définition des actions politiques, en mettant au point **une démarche nouvelle, systémique et intégrée qui sera utilisée pour élaborer et mettre en œuvre les politiques et les programmes**, dans les limites de notre planète.

Le CdR préconise la mise en place de **systèmes de gouvernance à niveaux multiples**, ainsi que de consultations, dialogues et **plateformes à plusieurs niveaux**, afin de garantir la participation structurée et inclusive des collectivités locales et régionales à la planification et à la mise en œuvre des stratégies internationales et des plans nationaux en matière de climat, de pollution, de biodiversité et d'environnement, y compris les plans pour la reprise et la résilience.

Le Comité plaide en outre pour **l'instauration de solides cadres réglementaires et d'un accès direct aux financements pour les collectivités locales et régionales**, pour pouvoir mener à bien des actions intersectorielles intégrées qui contribuent à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, du cadre mondial de la biodiversité et de l'accord de Paris au niveau local, en fonction des besoins régionaux et dans le respect du contexte local.

Le Comité demande **une meilleure intégration du principe du pollueur-payeur (PPP) dans la législation environnementale**, ainsi qu'un meilleur contrôle de la pollution à la source.

Le Comité souhaite **remédier aux principales raisons** pour lesquelles **la législation environnementale n'est pas appliquée de manière optimale**, qui sont à rechercher, la plupart du temps, dans une coordination inefficace entre les pouvoirs publics, le manque de capacités administratives, un financement insuffisant, un déficit de savoir et de données, l'insuffisance des mécanismes de conformité et une intégration trop réduite entre les différentes politiques.

Le Comité fait remarquer qu'en plus d'un accès direct aux financements, **les collectivités locales et régionales devraient bénéficier d'une assistance technique adéquate et d'un soutien pour renforcer leurs capacités**, afin qu'elles puissent exploiter les possibilités de financement existantes, parviennent à un équilibre efficace entre fonds privés et publics et recourent davantage aux marchés publics écologiques et durables pour effectuer leurs investissements.

EXEMPLE DE FONCTIONNEMENT DE CETTE POLITIQUE DANS LA PRATIQUE

Stratégie urbaine «Tallinn 2035»

Tallinn est une ville verte et ouverte sur le monde dont les habitants sont tournés vers l'avenir tout en valorisant leur patrimoine. La ville est, avec d'autres, à l'avant-garde de la transformation écologique en Estonie: son économie et son mode de vie ont des effets dans tout le pays sur le bien-être de la population.

«**Tallinn 2035**» est la **nouvelle stratégie urbaine** adoptée par la ville en décembre 2020, dans laquelle elle s'est fixé de nouveaux objectifs en faveur d'espaces plus verts et plus inclusifs, créant ainsi une culture de planification stratégique et insufflant une nouvelle vision pour la ville. Tallinn a défini des objectifs totalement nouveaux au service d'un territoire urbain plus vert, constituant un espace plus accueillant et plus inclusif pour ses citoyens. La vision qu'elle a développée est mise en œuvre au moyen de six objectifs stratégiques, qui seront atteints grâce à la coopération entre tous les services de la ville, les citoyens, les communautés locales, les entrepreneurs et les pouvoirs publics locaux de la région urbaine, ainsi que des partenaires au niveau de l'État central et à l'international. Tallinn évalue l'efficacité de ses politiques à l'aune de la réalisation de ses objectifs stratégiques, à savoir un espace urbain agréable, une ville mondiale créative, une mobilité saine, une transformation écologique, une communauté accueillante, et la rue comme extension du domicile.

«Tallinn 2035» est le programme urbain qui définit **les activités à mener et les objectifs à atteindre** pour atténuer les crises liées au climat, à la pollution et à la biodiversité et s'y adapter dans tous les domaines. Il couvre la neutralité carbone, l'adaptation au changement climatique, l'innovation, la santé, la mobilité, la biodiversité, l'économie circulaire, l'énergie durable et la production alimentaire.

La ville a été élue **capitale verte de l'Europe 2023**. Pour stimuler la biodiversité, elle prévoit des *GoGreenRoutes*, par lesquelles les citoyens peuvent coconcevoir des solutions fondées sur la nature et des jardins urbains. Une «autoroute pour pollinisateurs» longue de 13 km, c'est-à-dire une prairie naturelle traversant la ville pour permettre à la nature de prospérer, est en cours d'aménagement.

Tallinn est la **première capitale européenne à avoir offert à ses citoyens des transports publics gratuits** (dès 2013). Un autre objectif de mobilité urbaine est que ses citoyens soient en mesure d'atteindre toutes les infrastructures nécessaires dans un délai de **15 minutes** au moyen de modes de transport doux. La ville se veut également un modèle pour ce qui est de l'utilisation d'outils numériques afin d'optimiser les solutions fondées sur la nature dans les projets de rénovation.

Tallinn



Source: Vision et six objectifs stratégiques de la ville de Tallinn (stratégie de développement de Tallinn «Tallinn 2035»), 2023.



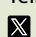

Comité européen
des régions


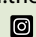
Créé en 1994, le Comité européen des régions est l'assemblée politique de l'UE où siègent 329 représentants des pouvoirs régionaux et locaux, tels que des présidents de région ou des maires, provenant de l'ensemble des 27 États membres et mandatés par plus de 446 millions d'Européens.

Édité par la Direction de la communication du Comité européen des régions

Rue Belliard/Belliardstraat 101 | 1040 Bruxelles/Brussel | BELGIQUE/BELGIË

Tel. +32 22822211 | e-mail: visuals@cor.europa.eu | www.cor.europa.eu

 @EU_CoR |  /european.committee.of.the.regions

 /european-committee-of-the-regions |  @EU_regions_cities

© Union Européenne, avril 2024



Sauf indication contraire, la réutilisation de ce document est autorisée aux conditions prévues par la licence Creative Commons Attrib 4.0 International BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>). Il en résulte que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification. Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de solliciter directement l'autorisation des titulaires des droits d'auteur concernés. En conséquence, vous avez l'obligation d'acquiescer des droits supplémentaires si un contenu spécifique comprend des travaux de tiers. Lorsque l'autorisation a été obtenue, elle annule et remplace l'autorisation générale susmentionnée et doit clairement indiquer toute restriction d'utilisation.

Photo de couverture: © rarrarorro — stock.adobe.com



Office des publications
de l'Union européenne

Catalogue number: QG-03-24-046-FR-N

ISBN: 978-92-895-3214-3

DOI:10.2863/350413